

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00850 Numéro SIREN : 512 046 285 Nom ou dénomination : 2SB

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2023 sous le numéro de dépôt 6750

n° 6750

S.A.R.L. « 2SB »

Capital de 10 000 Euros

Siège social : 56, boulevard Virgile Barel

LA FOUGASSIERE

06300 NICE

.....

RCS NICE : 512 046 285

N° gestion : 2009 B 00850

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/22**

-O-

Le 30 juin 2023, à 21 heures,

- Monsieur SOUCIN propriétaire de 39 parts,
- Madame SICARD propriétaire de 51 parts,
- Monsieur BACQUE propriétaire de 10 parts,

seuls associés de la société à responsabilité limitée « 2SB » se sont réunis au siège social.

Madame SICARD, gérante, préside la séance et constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport général de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L223-19 du code de commerce,
- examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus au gérant,
- approbation des conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce,
- affectation des résultats,
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des récépissés de la poste,
- le rapport du gérant,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce,
- le bilan, le compte de résultats et l'annexe,
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.
- la feuille de présence.

SF GB RS

Puis il rappelle que les rapports du gérant sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants plus de quinze jours, avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai, ils ont été tenus à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 se soldant par une perte de 15.667 euros, les approuve dans toutes leurs parties, tels qu'ils lui ont été présentés, et comme conséquence donne au gérant quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des présents et votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation de la perte de l'exercice s'élevant :
à la somme de 15.667 euros
décide de l'affecter :
au compte "Report à Nouveau" : 15.667 euros
qui est créateur de 154.990€
qui deviendrait créateur de 139.323€

L'assemblée des associés prend acte de ce que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : néant

Exercice clos le 31/12/2020 : néant

Exercice clos le 31/12/2021 : néant

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre certains associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, et notamment, la collectivité des associés approuve la rémunération des fonctions de monsieur Bacqué Gilles, associé salarié, pour le montant brut de 18.333 € pour l'exercice comptable écoulée 2022.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SF

GB

RS

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre certains associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, et notamment, la collectivité des associés approuve la rémunération des fonctions de monsieur Soucin Francis, associé salarié, pour le montant brut de 6.769 € pour l'exercice comptable écoulée 2022.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre certains associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, et notamment, la collectivité des associés approuve la rémunération des fonctions de gérant de madame Roselyne Sicard, associé gérante, pour le montant de 48.697€ pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2022, et la prise en charge par la société des charges sociales obligatoires pour le montant 14.999€ et facultatives du gérant.

Le gérant a droit en outre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, à charge pour lui d'en justifier.

Par ailleurs il est rappelé que le compte courant associé ne fait l'objet d'aucune rémunération particulière.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales en suite ou en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

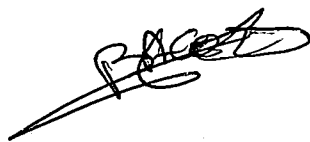
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée se sépare à 22 heures ½ .

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Francis SOUCIN

Gilles BACQUE

Roselyne SICARD



S.A.R.L. « 2SB »

Capital de 10 000 Euros

Siège social : 56, boulevard Virgile Barel

LA FOUGASSIERE

06300 NICE

.....
RCS NICE : 512 046 285

N° gestion : 2009 B 00850

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

-O-

L'assemblée générale statuant sur l'affectation de la perte de l'exercice s'élevant :	
à la somme de	15.667 euros
décide de l'affecter :	
au compte "Report à Nouveau" :	15.667 euros
qui est créancier de 154.990€	
qui devient créancier de 139.323€	

L'assemblée des associés prend acte de ce que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : néant

Exercice clos le 31/12/2020 : néant

Exercice clos le 31/12/2021 : néant

Laquelle résolution a été adoptée en l'état à l'unanimité.

La Gérante,



S.A.R.L. "2SB"

Capital : 10 000 euros

**Siège social : 56, boulevard Virgile Barel,
« LA FOUGASSIERE »,
06300 NICE**

RCS NICE : 512 046 285

N° gestion : 2009 B 00850

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

La soussignée, Roselyne Sicard épouse Soucin, gérante de la société « 2SB. » a, en vu de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, exercice d'une durée de 12 mois, établi le présent rapport de gestion.

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires pour l'année écoulé s'est élevé à 158.292€.

Le total des produits réalisés par la société s'élève à 158.339€, et se répartit de la manière suivante :

- produits d'exploitation : 158.292€,
- produits financiers : 46€,
- produits exceptionnels : néant.

L'ensemble des charges représente un montant de 174.006€ pour cet exercice, et se décompose comme suit :

- charges d'exploitation : 173.184€,
- charges financières : 34€,
- charges exceptionnelles : 787€,
- impôt sur les sociétés : néant.

Les charges de personnel et de l'exploitant s'élèvent à un montant de 97.614€, l'effectif moyen salarié est 1 personne,

Le résultat d'exploitation est une perte de 14.892€, incluant la dotation aux amortissements et provisions aux biens d'exploitation pour 845€.

Le résultat financier est 12€, le résultat exceptionnel : perte 787€.

Après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés à néant, finalement, le résultat de l'exercice se traduit par une perte 15.667€.

Pour l'année à venir, nous veillerons au maintien de nos marges de production et à la progression du chiffre d'affaires.

Aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice et connu au jour de l'établissement de ce rapport ne présente d'incidence significative sur la situation ou le patrimoine de la société.

RS

Il n'y a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

La société ne possède aucune filiale, ni aucun titre de participation dans une autre société.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

RESULTAT – AFFECTATION

Nous vous présentons maintenant en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Nous vous signalons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de : 15.667 euros

au compte "Report à Nouveau" :

qui est créditeur de 154.990€

qui deviendrait créditeur de 139.323€

L'assemblée des associés prend acte de ce que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

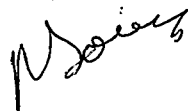
Exercice clos le 31/12/2019 : néant

Exercice clos le 31/12/2020 : néant

Exercice clos le 31/12/2021 : néant

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

La Gérante,



① BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise		SARL 2SB - LA FOUGASSIERE		56 Bd Virgile Barel		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		06300 NICE					
SIRET		5 1 2 0 4 6 2 8 5 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	170 000	012		170 000	170 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	99 163	030	94 433	4 730	4 309
	Immobilisations financières* (1)	040	500	042		500	500
	Total I (5)	044	269 663	048	94 433	175 230	174 809
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 066	052	1 066	972
		Marchandises *	060	16	062	16	30
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	70	070	70	70
			072	5 697	074	5 697	11 183
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	10 041	086	10 041	29 315	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	16 890	098	16 890	41 570	
	Total général (I + II)	110	286 554	112	94 433	192 121	216 380
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		10 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 000		1 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	154 990		170 702		
	Résultat de l'exercice	136	(15 667)		(15 712)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	150 323		165 990		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	515		2 344		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 406		9 824		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	30 877		38 222		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176	41 798		50 390		
Total général (I + II + III)				180	192 121		216 380
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	500	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 266	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Comptes approuvés par l'AOA du 30/6/23
Certifié correct et d'origine de l'exercice

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2SB - LA FOUGASSIERE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐				
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210							
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons		215	214		156 811		178 382		
			intracommunautaires		217	218		1 481		1 331		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *				224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
Autres produits				230		1		8				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		158 293		179 720			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234							
	Variation de stock (marchandises) *				236		14		79			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		37 743		43 703			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		(94)		74			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		29 956		33 366			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 335		244		7 092		8 469		
	Rémunérations du personnel *				250		80 598		88 050			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		17 016		20 810			
	Dotations aux amortissements *				254		845		959			
	Dotations aux provisions				256							
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262		15		6		
			260									
Total des charges d'exploitation (II)					264		173 184		195 515			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(14 892)		(15 794)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)				280		46		158			
	Produits exceptionnels (IV)				290							
	Charges financières (V)				294		34		76			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		787				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		(15 667)		(15 712)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324							
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)		138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992				
ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		993				
Zone franche urbaine (44. octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)		127							
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1		352					
					Déficit col. 2		356					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)							354		15 667		
	Déficits antérieurs reportables : * 15 712 dont imputés sur le résultat :							360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370		15 667	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2SB - LA FOUGASSIERE**

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 170 000	402	404	406 170 000	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 69 374	442 1 266	444	446 70 640	
	Installations générales agencements divers	450 27 773	452	454	456 27 773	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 751	472	474	476 751	
	Immobilisations financières	480 500	482	484	486 500	
TOTAL		490 268 397	492 1 266	494	496 269 663	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Fonds commercial	495	497	498	499
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 69 374	532 89	534	536 69 463
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 23 464	542 755	544	546 24 219
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 750	562 1	564	566 751
	TOTAL	570 93 588	572 845	574	576 94 433

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
					Cf. état 2033C-Détail
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596		585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 2SB - LA FOUGASSIERENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 15 712
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 15 712
Déficits de l'exercice			860 15 667
Total des déficits restant à reporter			870 31 379

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380 14 999
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326 14 999
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 10 147
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 6 061
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.